



IL EST TEMPS QUE LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES REVIENNENT SUR LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ ET DE STAGNATION

**Déclaration du groupement Global Unions¹ à l'occasion des
réunions de printemps 2013 du Fonds monétaire international et
de la Banque mondiale
Washington, du 19 au 21 avril 2013**

Introduction

1. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), en 2013, le chômage mondial touchera plus de 200 millions d'individus; le déficit d'emplois dans le monde a donc augmenté de 67 millions depuis le début de la crise financière et économique en 2007. Les nouvelles révisions à la baisse des prévisions économiques du Fonds monétaire international (FMI) montrent que la situation est particulièrement grave en Europe où certains pays subissent une récession pour la sixième année consécutive. Ces régressions prolongées, à l'origine de la hausse des taux de chômage qui dépassent désormais les 25 pour cent dans certaines économies, sont grandement dues aux mesures d'austérité adoptées par les pays qui tentent d'atteindre les objectifs de réduction du déficit qui leur ont été fixés en tant que conditions pour obtenir un sauvetage financier. La situation est tout aussi grave dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, confrontés à la hausse du chômage, à une protection sociale défailante et à des difficultés financières. Dans la région, les négociations pour obtenir des prêts du FMI ont principalement tourné autour du rôle des aides publiques et la façon dont elles pourraient être modifiées ou remplacées.

2. Le FMI doit reconnaître les implications politiques des révisions à la baisse répétées de ses prévisions de croissance qu'il justifie ensuite par l'utilisation de mauvais multiplicateurs fiscaux. En dehors du fait qu'elles ne mettent pas un terme à la récession et à la stagnation économiques, les mesures génèrent des tensions sociales et une instabilité politique, tant dans les pays emprunteurs que dans ceux qui ne le sont pas. En revanche, en accordant davantage d'importance à une croissance génératrice d'emplois, à une meilleure protection sociale et au respect des droits de la main-d'œuvre, la crédibilité de ses conseils et de ses programmes de prêt s'en verrait accentuée. Fixer des objectifs rigides de réduction du déficit, surtout quand il s'agit de les atteindre en faisant payer à la population active le poids accablant des ajustements,

¹ Le groupement Global Unions comprend la Confédération syndicale internationale (CSI), qui compte 174 millions de membres dans 156 pays, les Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, IAEA, FIJ, IndustriALL, ITF, UITA, ISP et UNI), et la Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE.

est une démarche non seulement économiquement vouée à l'échec, mais aussi politiquement insoutenable.

3. La présente déclaration comprend des recommandations visant à ce que les institutions financières internationales (IFI) revoient leurs politiques à travers le prisme de l'emploi et prennent des mesures de sorte que toutes leurs activités respectent les normes internationales du travail. Elle suggère que la Banque mondiale adopte un plan d'action destiné à étendre la protection sociale dans les pays en développement. Le présent document propose également des mesures que le FMI et la Banque mondiale devraient prendre pour aider à l'établissement d'un secteur financier privé qui soutient l'économie réelle, et suggère des mesures que les IFI pourraient adopter pour aider à l'adoption et à la mise en œuvre coordonnées de taxes sur les transactions financières dans autant de pays que possible.

La crise et la stagnation perdurent en Europe

4. Par cinq fois depuis septembre 2011, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses prévisions trimestrielles de croissance mondiale pour les deux années à venir. Dans la plupart des cas, ces révisions à la baisse étaient principalement liées à des régressions plus fortes que prévu en Europe. Les propos que le groupement Global Unions et que de nombreux autres détracteurs des politiques d'austérité tiennent depuis 2010 ont été confirmés lorsque le chef économiste du FMI a reconnu, lors des réunions annuelles des institutions financières internationales (IFI) d'octobre 2012, que les modèles de prévision du Fonds avaient sous-estimé des multiplicateurs fiscaux et par-là, la taille de l'impact des politiques d'assainissement budgétaire.

5. La tendance à l'austérité adoptée dès 2010, seulement quelques mois après l'apparition de la pire crise économique des huit dernières décennies, était injustifiée au vu des niveaux de chômage et de sous-emploi, prématurée étant donnée la fragilité de l'économie mondiale et enfin, vouée à l'échec dans le cadre de l'objectif d'abaissement des niveaux d'endettement public. Dans bien des cas, l'endettement a été généré par le transfert des engagements du secteur financier privé vers les comptes publics. Les mesures destinées à réduire le déficit, conditionnant l'obtention de prêts ou recommandées dans le cadre des conseils politiques prodigués par la troïka (FMI, Commission européenne et Banque centrale européenne) dans plusieurs pays européens en crise, sont parvenues à accentuer la contraction économique qui a accru le poids des dettes publiques par rapport au produit intérieur brut.

6. Après deux années de croissance positive dans toute la zone euro en 2010-2011, la croissance est devenue négative en 2012 et devrait, selon les prévisions du FMI, être de nouveau légèrement négative en 2013. Cette année, dans certains pays de la « périphérie » de la zone, la diminution du PIB devrait être de quelques points de pourcentage alors que certains pays sont aux prises avec une récession de plusieurs années. La Grèce, par exemple, devrait, pour la sixième année consécutive, voir son PIB diminuer en 2013. Le chômage concerne désormais plus d'un quart de la population active en Grèce et en Espagne, et ce taux est deux fois plus élevé chez les jeunes

travailleurs. Le nombre de personnes inemployées continue aussi de croître dans la plupart des autres économies de la zone euro.

7. En Europe, les conditions de prêt du FMI et ses conseils politiques se sont principalement concentrés sur les réglementations et les institutions du marché du travail. Une recherche économique montre que les réglementations du marché du travail permettent de protéger la main-d'œuvre et parviennent à une distribution moins inégale des revenus; elles n'ont en outre en général qu'une incidence « insignifiante ou modeste » sur les niveaux d'emploi². Les propres études du FMI admettent que les réglementations du marché du travail dans les pays européens ne constituent pas un obstacle à la croissance aussi important que des facteurs comme des défaillances au niveau des systèmes juridiques, des infrastructures, de l'éducation et de la formation, des marchés de marchandises, des marchés financiers et des technologies. Elles ont souligné le fait que déréglementer le marché du travail sans encourager la demande générale peut augmenter le chômage³.

8. Pourtant, dans plusieurs pays européens, la révision des réglementations et la réforme des institutions du marché du travail figuraient parmi les principaux éléments des programmes de prêt du FMI ou, dans les états non emprunteurs, de ses conseils politiques⁴. Les recommandations ou les conditions impliquent de réduire ou de geler les salaires minimums, d'assouplir les procédures de renvoi et de diminuer les indemnités de licenciement, et d'affaiblir ou de démanteler les procédures de négociation collective aux niveaux national et sectoriel. En faisant baisser la demande générale, l'effet d'accroissement du chômage de telles mesures est quasi immédiat. Du reste, l'affaiblissement des mécanismes de dialogue social réduit les possibilités d'adopter des mesures qui recueillent un large consensus en vue de soutenir la relance ou d'atténuer l'impact des crises, comme le recours courant à des dispositifs de réduction du temps de travail en Allemagne ou d'autres types de politiques favorables à l'emploi adoptées dans les pays nordiques.

9. En Europe, il est urgent que le FMI soutienne et promeuve un programme économique favorable à la relance. Dans plusieurs pays de la région, les niveaux de chômage dignes de l'époque de la récession requièrent une riposte urgente et radicale du Fonds monétaire international et des institutions de l'Union européenne. **Le FMI et ses partenaires de la troïka devraient autoriser les pays à recevoir de l'aide financière pendant plus longtemps et mettre un terme aux conditions d'austérité destructrices qu'ils doivent respecter. Ils devraient appuyer les efforts des états visant à financer des stratégies de relance génératrices d'emplois, à protéger les travailleuses et les travailleurs touchés par les crises et à remédier aux inégalités de plus en plus marquées, plutôt que de s'attaquer aux réglementations du travail et à la protection sociale, et d'affaiblir ou de démanteler les mécanismes de négociation collective. Le FMI devrait soutenir avec force le dialogue social dans**

² Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2013: emplois*, octobre 2012, p. 261 (en anglais).

³ Barkbu et al, *Fostering Growth in Europe Now*, document de travail du FMI, juin 2012

⁴ Voir CSI, *Involvement of the International Monetary Fund in labour market reforms in European countries*, février 2013

les pays frappés par la crise en reconnaissant l'importance du dialogue entre plusieurs partenaires dans le cadre d'une relance après la crise.

Nouveaux programmes des IFI au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)

10. L'année dernière, le Fonds monétaire international (FMI) a conclu des accords de prêts avec la Jordanie et le Maroc qui viennent s'ajouter à un accord déjà conclu dans la région MENA avec l'Irak. Des pourparlers sont actuellement en cours avec l'Égypte et la Tunisie en vue de la conclusion de nouveaux prêts du FMI. La Banque mondiale dispose aussi de nouvelles initiatives dans la région en ayant conclu de nouveaux accords destinés à soutenir des projets dans les infrastructures, l'agriculture et la protection sociale. Toutefois, les engagements financiers de la Banque dans plusieurs pays de la région ont diminué du fait d'un manque évident de consensus à propos des stratégies de développement à long terme. Les sociétés de la région sont en proie à d'immenses difficultés, dont le chômage croissant, surtout chez les jeunes, des programmes de protection sociale défaillants, des services publics inadaptés et des pratiques de répression et de corruption bien ancrées.

11. Les enjeux pour les institutions financières internationales dans la région MENA sont particulièrement complexes, car leurs politiques passées, favorables à la privatisation et à la réduction du rôle de l'état, ont été en partie associées à la corruption et aux inégalités qui prévalaient avant les immenses bouleversements politiques qui ont débuté en 2011. Les IFI ont en effet souvent approuvé des mesures et des pratiques que la main-d'œuvre et le peuple voyaient comme une reconnaissance injuste des régimes *kleptocratiques*. Citons, par exemple, la publication de la Banque mondiale *Doing Business 2009* qui, pour ses politiques favorables aux échanges commerciaux, classait l'Égypte parmi les dix premiers réformateurs mondiaux, et l'éloge du conseil du FMI, au début de 2011, de l'ancien régime libyen pour « l'amélioration du rôle du secteur privé » et son « ambitieux programme de réformes » (FMI, *Public Information Notice No. 11/23*).

12. Lors des négociations pour de nouveaux prêts dans la région MENA, le FMI s'est principalement concentré sur le retrait ou la diminution des subventions pour les combustibles fossiles en s'appuyant sur le principe qu'elles comportent d'importants coûts fiscaux dans certains pays et qu'elles ont un impact régressif sur la distribution. La réduction de telles indemnités peut être bénéfique pour la société et l'environnement, notamment pour l'atténuation des effets du changement climatique, mais elle doit s'accompagner de mesures visant à accroître l'accès aux énergies propres et à compenser les ménages à faible revenu pour leurs pertes réelles de revenus. Les syndicats ont souligné que **la réduction des subventions énergétiques pouvait avoir une incidence néfaste immédiate sur les ménages à faible revenu et à revenu moyen à moins que l'on ne mette en place des programmes complets de compensation avant que des changements induisent des hausses de prix.**

13. **Le Fonds monétaire international devrait appuyer la mise en place de programmes dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord visant à étendre les services publics et la protection sociale, y compris des programmes de**

transfert monétaire auxquels les hommes comme les femmes ont accès; à aider à la création d'emplois pour les jeunes; à augmenter les salaires minimums qui sont souvent très bas; à prendre des mesures en vue de réduire les écarts salariaux entre les hommes et les femmes; et à améliorer la protection des droits de la main-d'œuvre de s'organiser et de négocier collectivement. Les IFI doivent accorder la priorité absolue à ce genre de politiques au vu de la longue tradition d'exclusion et de non-respect des droits qui a prévalu dans les pays de la région.

Réexaminer les politiques des IFI à travers le « prisme de l'emploi »

14. Le rapport de la Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2013: emplois*, fait une constatation primordiale, à savoir l'importance des résultats du marché du travail pour le développement, d'où la recommandation que les stratégies de développement soient revues à travers le prisme de l'emploi. Le rapport affirme également avec force que toutes les formes d'emploi doivent aller de pair avec les droits énoncés dans les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail⁵ et être soutenues par un meilleur accès à la protection sociale.

15. Une autre importante conclusion du rapport de la Banque mondiale est que, contrairement au point de vue exprimé dans son rapport *Doing Business* et dans d'autres publications du FMI, l'obsession de longue date des institutions financières internationales pour les réglementations du marché de travail, accusées d'être des obstacles conséquents à la croissance n'a pas pu être étayée par des preuves empiriques:

« Ces vingt dernières années, de nouvelles données et des méthodologies plus rigoureuses ont encouragé une série d'études empiriques sur les effets de la réglementation du travail [...] Celles-ci montrent que l'incidence générale des législations de protection de l'emploi et les salaires minimums est plus faible que suggérée par l'intensité des débats. La plupart d'entre elles estiment que son incidence sur les niveaux d'emploi est insignifiante ou modeste. » (*Rapport sur le développement dans le monde 2013* – en anglais, page 261).

16. Plutôt que de se braquer sur la déréglementation des marchés du travail sous le faux prétexte que ce genre de mesures stimule la croissance, le **Fonds monétaire international devrait:**

- **Modifier les plans de relance budgétaire afin d'éviter d'accentuer le chômage, surtout au vu de la reconnaissance du FMI qu'il a sous-estimé l'ampleur des multiplicateurs fiscaux en temps de récession. Il**

⁵ Les normes fondamentales du travail sont des droits humains fondamentaux reconnus internationalement pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du monde, indifféremment du niveau de développement du pays. Elles sont définies dans les conventions de l'OIT et couvrent la liberté syndicale et le droit de négociation collective (conventions n^{os} 87 et 98), l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession (conventions n^{os} 100 et 111), l'éradication de toutes formes de travail forcé ou obligatoire (conventions n^{os} 29 et 105) et l'abolition effective du travail des enfants, y compris sous ses pires formes (conventions n^{os} 138 et 182).

conviendrait de retarder les ajustements budgétaires ou d'en ralentir le rythme et, le cas échéant, le FMI devrait prolonger son aide financière jusqu'à ce qu'une relance pérenne s'installe.

- **Accorder une plus grande importance aux mesures qui génèrent des recettes afin de parvenir à des diminutions à moyen terme des déficits budgétaires** plutôt que de favoriser des réductions des dépenses publiques comme cela a été le cas dans la plupart des plans d'ajustement budgétaire. Tenter de réduire avant tout le déficit en imposant des réductions augmente le chômage et les inégalités, et fait peser des coûts disproportionnés sur les bénéficiaires de programmes sociaux, surtout les femmes et les pauvres, et les salariés du secteur public.
- **Encourager les pays où il faut générer des recettes fiscales supplémentaires en vue de réduire le déficit à moyen terme, à adopter les mesures qui ont le moins d'effet sur les niveaux d'emploi et qui réduisent les inégalités salariales.** Parmi les mesures fiscales à préférer, citons le remplacement d'un impôt uniforme par des impôts sur le revenu progressifs, des taxes carbone, des actions pour éviter les fraudes et l'évasion fiscale, des mesures pour officialiser des activités de l'économie informelle et des taxes sur les transactions financières.
- **S'engager à collaborer avec l'OIT pour concevoir des stratégies de développement axées sur l'emploi**, en suivant l'exemple des trois projets-pilotes menés en Bulgarie, en République dominicaine et en Zambie. Ces trois projets devraient être poursuivis en appliquant les principaux enseignements pour une croissance génératrice d'emplois aux programmes nationaux et aux conseils politiques, notamment grâce à la modernisation et à la diversification de l'industrie, et en collaborant sur ce thème dans d'autres pays.

17. La **Banque mondiale devrait** aussi abandonner l'idée d'affaiblir la protection de la main-d'œuvre en pensant erronément que cela améliore l'environnement pour les investissements et devrait plutôt:

- **Encourager les pays à augmenter leurs investissements dans les domaines clés de la croissance, en reconnaissant tout particulièrement l'importance des investissements dans l'économie « verte » et des investissements liés au climat, compte tenu de leur potentiel de protection de l'environnement, mais aussi de création d'emplois.** La Banque devrait soutenir des efforts internationaux en vue de parvenir à une transition juste pour la main-d'œuvre vers une économie verte durable en mettant en œuvre, dans la pratique, les conclusions des principaux rapports qu'elle a publiés sur les conséquences du réchauffement mondial et sur les réactions politiques indispensables, surtout à la lumière des conclusions des rapports selon lesquelles les populations à faible revenu en pâtiront le plus⁶.

⁶ *Inclusive Green Growth and Turn Down the Heat* (Banque mondiale, 2012)

- **S'attacher particulièrement à protéger, à encourager et à financer des services publics de qualité comme les soins de santé et l'éducation.** La diminution des dépenses publiques pour l'éducation et la formation va à l'encontre de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation pour tous et nuira au développement économique et social à long terme en engendrant une génération d'enfants et de jeunes qui n'auront reçu qu'une éducation lacunaire et inadaptée. Quant aux diminutions des dépenses pour les soins de santé, elles gêneront considérablement les efforts pour réduire l'incidence de maladies infectieuses et parvenir à l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH et du sida.
- **Mettre en œuvre les conclusions politiques du *Rapport sur le développement dans le monde 2013* en révisant les investissements à travers le prisme de l'emploi de façon à veiller à ce que les ressources financières de la Banque sont correctement employées en vue de maximiser la création d'emplois décent.** Cela devrait, par exemple, mener à la révision de certains investissements du Groupe de la Banque mondiale dans certaines industries de l'extraction qui peuvent avoir un effet néfaste sur l'emploi, et dans le secteur financier afin de veiller à ce que ces institutions investissent dans l'économie réelle plutôt que de se livrer à des activités de spéculation.

Un plan d'action de la Banque mondiale en faveur de la protection sociale est nécessaire

18. Le groupement Global Unions estime que l'Initiative des Nations Unies en faveur d'un socle de protection sociale est essentielle à l'effort mondial visant à réduire les inégalités et à éradiquer la pauvreté. L'extension de l'accès à la protection sociale semble également s'intégrer à la mission fondamentale de la Banque de combattre la pauvreté: une approche complète et intégrée de la protection sociale doit être un élément clé de toute stratégie de développement. Les syndicats, de même que de nombreuses autres organisations de la société civile, des universitaires, des institutions des Nations Unies et le G20 ont demandé à la Banque mondiale et au FMI de soutenir l'objectif de mettre en place des socles de protection sociale dans tous les pays.

19. Nous avons constaté que la *Stratégie de protection sociale (2012-2022) pour l'Afrique* de la Banque mondiale contient des termes encourageants sur le besoin d'éviter de fragmenter et de dupliquer les systèmes de protection sociale comme le suggérait la stratégie générale 2012-2022 de la Banque en matière de travail et de protection sociale. Du reste, cette dernière stratégie précise que la Banque est un « partenaire stratégique » de l'Initiative en matière de protection sociale minimale. Il est toutefois crucial que la Banque mondiale respecte ses engagements rhétoriques et évite des approches fragmentées de la protection sociale qui, même dans le moyen et long terme, ne permettra pas à une part importante de la population d'un pays de sortir de la pauvreté.

20. Ni la stratégie africaine de la Banque ni la stratégie générale sur la protection sociale ne prévoient de plans d'action concrets démontrant ses intentions d'entamer le dialogue

avec des gouvernements et des organisations de la société civile, dont les syndicats, sur la façon dont la couverture sera étendue et pour qui, sur un calendrier ou des cibles pour le type de couverture à fournir. Nous sommes convaincus qu'un tel plan est essentiel pour montrer que l'objectif de la Banque, dans les pays à faible revenu comme dans d'autres pays en développement, est de parvenir à des résultats et qu'elle s'y engage.

21. Un point essentiel qui réclame davantage d'attention dans les programmes de la Banque mondiale est la discrimination permanente que subissent les femmes sur le marché du travail et ailleurs, comme le relève le Rapport sur le développement dans le monde 2012: égalité des genres et développement. Les inégalités structurelles doivent être corrigées grâce à une approche qui souligne l'importance du travail décent pour les femmes, l'extension des lois du travail en vue de couvrir des secteurs majoritairement féminins, l'inclusion de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance dans les stratégies pour l'équité, la mise en place du socle de protection sociale qui sera particulièrement bénéfique pour les femmes, un meilleur accès et une plus grande participation des filles et des femmes à l'éducation et à la formation, des investissements publics accrus dans les soins de santé essentiels – dont les soins maternels et les soins de la santé sexuelle et génésique – et de meilleures politiques en matière de protection de la maternité. La Banque devrait aider les pays à fixer des objectifs portant sur l'égalité en termes de résultats pour les femmes, et pas uniquement en matière d'accès.

22. Les récentes activités de la Banque dans le domaine du partage des connaissances et de la recherche sur les bonnes pratiques en matière de protection sociale constituent des initiatives positives. Néanmoins, il est désormais nécessaire que les bureaux nationaux de la Banque mondiale s'engagent concrètement et montrent leur volonté de dialoguer avec les gouvernements, la société civile et l'OIT, et prévoient des ressources pour le travail analytique et d'autres activités, indispensables à l'intégration de l'extension de la protection sociale aux processus nationaux de planification. **Nous intimons fermement les responsables des unités régionales de la Banque mondiale de dévoiler la façon dont ils comptent procéder pour parvenir à l'extension de la protection sociale, surtout en termes de couverture, afin d'éviter des systèmes fragmentés et résiduels dans les pays en développement.**

23. Récemment, le Fonds monétaire international et l'Organisation internationale du Travail ont travaillé de concert dans trois pays (Salvador, Mozambique et Vietnam) dans le but d'examiner des questions fiscales liées à la mise en place pérenne de socles de protection sociale. Ce projet commun a permis de tirer des enseignements précieux sur le financement des régimes de protection sociale et l'intégration de la protection sociale aux processus nationaux de planification. **Nous demandons instamment au FMI de collaborer avec l'OIT pour l'aider à mettre en œuvre des socles de protection sociale dans les pays où des projets ont été conçus et d'étendre à d'autres états le travail commun mené par rapport au financement de ces socles tout en respectant les politiques du Fonds en vue de remédier aux inégalités et aux problèmes de répartition.**

Protéger les droits de la main-d'œuvre dans les activités des IFI

24. En 2012, la nouvelle *Stratégie de la Banque mondiale en matière de travail et de protection sociale* et le *Rapport sur le développement dans le monde 2013: emplois* affirmaient tous les deux avec conviction combien les normes fondamentales du travail dans le développement étaient importantes⁷. Les normes fondamentales du travail sont en effet essentielles au bon fonctionnement des marchés du travail et pour veiller à l'efficacité des systèmes de relations de travail qui promeuvent des emplois productifs et des salaires équitables. Aux côtés d'autres instruments internationaux du travail, notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, elles sont indispensables à une distribution équitable des revenus et à la mission de la Banque mondiale de réduire la pauvreté. **Outre le rôle important que la Banque mondiale peut jouer dans la promotion des normes internationales du travail, sa contribution la plus efficace est de s'assurer que ses propres activités les respectent.**

25. L'institution de la Banque mondiale chargée de prêter au secteur privé, la Société financière internationale (SFI), exige depuis 2006 que les sociétés clientes respectent les normes fondamentales du travail et d'autres instruments internationaux du travail dans le cadre de ses *Critères de performance sur la durabilité sociale et environnementale*. L'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale les applique également. Les nouveaux critères de performance, que la SFI applique depuis 2012, réaffirment l'importance, pour les sociétés qui empruntent, de respecter les normes fondamentales du travail et de développer d'autres exigences liées aux conditions de travail, comme la sécurité et la santé au travail et le droit à l'information de la main-d'œuvre. Une vaste majorité des grandes banques privées actives dans les prêts pour des projets de développement, connues en tant que banques de l'Équateur, ont adopté les mêmes critères.

26. De plus, en 2010, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont conjointement intégré des dispositions relatives aux normes internationales du travail à leurs documents de passation des marchés de travaux, applicables aux prêts pour la plupart des projets de construction. Toutefois, la Banque mondiale n'a adopté aucune disposition pour veiller à l'application de ces clauses et elles ne concernent pas les petits chantiers ou les projets non liés à la construction financés par les autres filiales de prêts ou de subventions de la Banque, par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et par l'Association internationale de développement.

27. Dans un rapport datant de 2010, le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) de la Banque mondiale a mis en avant l'incohérence des pratiques au sein du Groupe de la Banque mondiale en matière de normes du travail : « La couverture thématique des critères de performance [de la SFI] convient davantage au portefeuille de projets d'investissement du Groupe de la Banque mondiale que les politiques de protection actuelles, puisqu'elle ajoute expressément des dispositions relatives à l'impact sur les travailleurs [...]. Rien ne permet, à première vue, d'imaginer que les impacts sur la

⁷Voir note de bas de page n° 5

communauté et sur les travailleurs ne s'appliquent pas au portefeuille de la Banque ». **Pour mettre un terme à ces ambiguïtés et à ces incohérences au niveau des exigences concernant les normes fondamentales du travail et leur application, que le propre Groupe d'évaluation indépendante de la Banque a mises en lumière, la Banque mondiale doit mettre à jour ses politiques en matière de protection sociale et environnementale pour veiller à ce que toutes ses filiales respectent les normes internationales du travail.**

28. La révision des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, qui devrait être achevée courant 2014, doit déboucher sur l'inclusion d'une mesure de protection des normes du travail. Nous notons que le document d'orientation de la Banque portant sur ce thème inclut la sécurité et la santé au travail en tant que « nouveau domaine » auquel la Banque doit s'intéresser. La politique devrait exiger le respect des normes fondamentales du travail, de même que l'adaptation en conséquence des exigences, à l'instar de celles trouvées dans les critères de performance de la Société financière internationale à l'égard d'autres conditions de travail fondamentales, à savoir la fourniture d'informations aux travailleurs relatives aux conditions d'emploi, aux procédures de licenciement, aux mécanismes de dépôt de plaintes, aux normes relatives à la sécurité et à la santé au travail, et aux chaînes d'approvisionnement⁸.

29. Le Fonds monétaire international devrait également veiller à ce que ses conditions de prêt et ses conseils politiques respectent les normes internationales du travail. Le FMI s'est de plus en plus investi dans des questions liées au marché du travail, surtout dans les pays européens, comme le montre la récente étude de la Confédération syndicale internationale⁹. Dans certains pays, les conseils du Fonds recommandaient aux gouvernements d'enfreindre les conventions de l'OIT qu'ils avaient ratifiées. Dans certains cas, l'application des recommandations a conduit à une réduction drastique du nombre des travailleurs couverts par des conventions collectives. **Tous les conseils prodigués par le FMI portant sur des modifications des lois du travail devraient être méticuleusement revus, au niveau international, par l'institution reconnue et responsable des normes du travail et de leur application, l'Organisation internationale du Travail, et au niveau national, par les partenaires d'un dialogue social tripartite.**

Établir un secteur financier qui soutient l'économie réelle

30. Les institutions financières internationales (IFI) ont la responsabilité primordiale de participer à la réforme du système financier international puisque la mise en place d'un système financier stable est une condition préalable au développement économique et à la création d'emplois. Les banques ont un rôle essentiel à jouer en permettant l'intermédiation financière entre des acteurs économiques, le « véritable service

⁸Pour de plus amples informations, reportez-vous au document de la CSI, *Les normes du travail dans les prêts octroyés par le Groupe de la Banque mondiale – Enseignements tirés et perspectives d'avenir*, novembre 2011.

⁹ Voir CSI, *Involvement of the International Monetary Fund in labour market reforms in European countries*, février 2013

bancaire », mais les marchés financiers ont tendance à créer un risque systémique de défaillance du marché en préférant la prise de risques à court et moyen terme aux stratégies d'investissement à long terme. La récente crise financière a clairement démontré que la véritable fonction bancaire a été délaissée au profit d'investissements spéculatifs et au détriment des clients des banques, de leurs employés et de l'économie tout entière. Il faut inverser cette tendance dans le but d'établir une économie durable qui répond aux besoins à long terme des populations.

31. Les grandes banques privées continuent d'enregistrer des bénéfices record tout en supprimant des dizaines de milliers d'emplois. Les attentes commerciales du secteur financier sont irréalistes, comptant sur un taux de retour des capitaux investis deux fois plus élevé de ce qu'il gagnait trente ans auparavant. Les institutions financières internationales doivent user de leur influence pour forcer les banques privées à revoir à la baisse leurs objectifs de rentabilité et à investir dans les emplois réels. **La Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent appliquer des conditions strictes à leurs plans de relance lorsqu'ils comportent le sauvetage d'institutions financières qui visent des niveaux exorbitants de bénéfices en prenant des risques spéculatifs élevés et en renvoyant bon nombre de leurs propres salariés. Lorsque les IFI soutiennent financièrement des banques commerciales, par exemple par l'intermédiaire de la Société financière internationale, elles doivent accorder la priorité aux banques qui investissent leurs capitaux dans l'économie réelle et dans la création d'emplois plutôt que dans des investissements spéculatifs.**

32. En tant qu'organisations membres du Conseil de la stabilité financière, mais aussi en tant qu'institutions à part entière, les IFI doivent accroître les pressions pour que le système financier mondial soit correctement réglementé avant qu'une nouvelle crise survienne. Il s'agit notamment de:

- **Mettre en œuvre des réformes des règles et des procédures pour restructurer les institutions financières si grandes que leur faillite ne peut être envisagée (*too big to fail*), réduisant ainsi les menaces réelles et immédiates pour les finances publiques;**
- **Diminuer les primes et les autres rémunérations irresponsables et excessives du secteur financier, et faire entièrement participer les représentants des travailleurs à la création et à l'application de politiques salariales basées sur des motivations appropriées;**
- **Mettre en place de solides contrôles du secteur financier parallèle non bancaire, des fonds spéculatifs et des fonds d'investissement;**
- **Transformer obligatoirement toutes les formes d'échange de produits dérivés en échanges organisés et restreindre les stratégies d'opération à court terme, y compris une interdiction constante des ventes à découvert à nu;**
- **Introduire des mécanismes de « séparation des comptabilités » pour veiller à ce que les obligations découlant d'investissements spéculatifs n'entravent pas le bon fonctionnement des activités du vrai service bancaire de la même institution;**

- Éliminer les modèles de fraude et d'évasion fiscale courants, y compris les prix de transfert, l'arbitrage fiscal et les paradis fiscaux et réglementaires;
- Mettre en place des réglementations strictes pour les agences de notation de crédit afin d'éviter l'actuelle situation d'oligopole et de limiter les conflits d'intérêts;
- Protéger les consommateurs des usuriers et d'autres pratiques financières abusives, faire entièrement participer les employés aux processus de supervision et mettre en place une protection pour les dénonciateurs; et
- Favoriser des services financiers qui servent l'économie réelle, comme les banques coopératives, les sociétés d'assurance mutuelle et les services financiers publics.

33. Une taxe sur les transactions financières (TTF), que plusieurs pays sont à présent sur le point d'adopter, contribuerait, dans une grande mesure, à limiter les transactions spéculatives à court terme, y compris le courtage à haute fréquence. Des études techniques du FMI, des institutions des Nations Unies et de l'Union européenne ont confirmé sa faisabilité, ainsi que ses possibilités de recettes, et ont conclu qu'une coordination internationale en améliorerait son efficacité. Une étape importante a été franchie en janvier 2013, lorsque les ministres des Finances de l'Union européenne ont approuvé l'initiative de onze membres, représentant deux tiers du PIB de l'UE, de mettre en place une taxe sur les transactions financières commune en s'appuyant sur une « procédure de coopération renforcée ». **Au vu du soutien mondial croissant en faveur de la taxe sur les transactions financières pour financer des programmes de relance générateurs d'emplois, des services publics et la réalisation d'objectifs de développement et de financement climatique, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Conseil de la stabilité financière devraient proposer d'aider à la mise en place coordonnée au niveau international d'une taxe sur les transactions financières dans autant de pays que possible.**

27-03-13